



**MAYENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°53-2024-087

PUBLIÉ LE 10 JUIN 2024

# Sommaire

## **Bureau des procédures environnementales et foncières /**

53-2024-06-10-00001 - AP n°BPEF-2024-0120 du 10 juin 2024 portant modification de l'arrêté du 4 août 2021, fixant la désignation de membres pour siéger au conseil d'administration du CAUE (2 pages)

Page 3

Bureau des procédures environnementales et  
foncières

53-2024-06-10-00001

AP n°BPEF-2024-0120 du 10 juin 2024 portant  
modification de l'arrêté du 4 août 2021, fixant la  
désignation de membres pour siéger au conseil  
d administration du CAUE



**Arrêté n° BPEF- 2024 – 0120 du 10 juin 2024**

portant modification de l'arrêté du 4 août 2021,  
fixant la désignation de membres pour siéger au conseil d'administration  
du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement  
de la Mayenne

VU la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture et notamment ses articles 6 et 4 ;

VU le décret n° 78-172 du 9 février 1978 portant approbation des statuts types des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement ;

VU l'instruction interministérielle du 9 février 1978 relative à la mise en place des conseils d'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 août 2021 portant désignation de membres pour siéger au conseil d'administration du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Mayenne (CAUE) ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 6 février 2023 modifié, régulièrement publié, portant délégation de signature à M. Samuel GESRET, secrétaire général de la préfecture de la Mayenne, sous-préfet de l'arrondissement de Laval, arrondissement chef-lieu et suppléance de la préfète de la Mayenne ;

VU la proposition de désignation d'un nouveau représentant, de l'Ordre des Architectes des Pays de la Loire, par courriel du 30 avril 2024 ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

**A R R Ê T E**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral en date du 4 août 2021, fixant la désignation de membres pour siéger au conseil d'administration du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Mayenne est modifié comme suit :

**(modification en caractères gras)**

Sont nommées membres du conseil d'administration du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Mayenne :

**1° au titre des personnes qualifiées :**

- M. Joël Poujade, administrateur de la société d'archéologie et d'histoire de la Mayenne,
- M. Michel Meilhac, délégué départemental de la fondation du patrimoine,

2° au titre des représentants des professions concernées :

- **M. Vincent Hemery, architecte DPLG, représentant le Conseil régional de l'ordre des architectes des Pays de la Loire,**
- M. Paul-François Coustou, architecte DPLG ayant une expérience en matière d'urbanisme, représentant le syndicat des architectes de la Mayenne,
- M. Franck Le Boulanger, représentant la chambre des géomètres-experts de la Mayenne,
- M. Hubert de Pontbriand, représentant la FFB de la Mayenne.

Le reste est inchangé.

**ARTICLE 2** : Le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne est chargé de l'exécution du présent arrêté,

- qui sera publié au recueil des actes administratifs,
- et dont une copie sera adressée à chacun des membres du conseil d'administration du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Mayenne.

Pour la préfète et par délégation,  
Le sous-préfet, secrétaire général  
de la préfecture de la Mayenne,  
SIGNE

Samuel GESRET